



Consultation d'une convention réglementée- Rôle d'une holding

Par yael

Bonjour,

La Société dans laquelle je suis actionnaire a conclu une convention réglementée avec une HOLDING. Lors de la dernière AG, moi même et un autre actionnaire avons demandé de pouvoir consulter cette convention liant les 2 Sociétés. Cette demande a été rejetée.

En tant qu'actionnaires, n'avons nous pas le droit à cette requête ? A ce jour, nous ne savons pas quel rôle exacte tient cette Holding présentée comme une Société de Services qui ne semble abriter que la majorité (le PDG et son épouse) ces derniers ayant transféré la quasi totalité de leurs actions dans cette Société.

Merci.